



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport 2013 de la Commission de gestion du Grand Conseil

La Commission de gestion du Grand conseil (COGES) publie son rapport sur la gestion 2013 du Conseil d'Etat. Au travers de 27 observations adressées au Gouvernement, la COGES s'interroge sur les ressources nécessaires à l'Etat pour remplir ses missions à satisfaction et améliorer les prestations fournies aux citoyens. La commission questionne également l'efficacité de l'organisation de certaines entités étatiques et souligne l'importance de la communication entre ces dernières afin d'optimiser le fonctionnement de l'administration.

La COGES pointe les moyens mis à disposition de l'Etat afin de répondre aux tâches qui lui incombent ; que ce soit pour faire face à l'augmentation du nombre de contribuables dans le Canton, alourdissant le travail de l'Administration cantonale des impôts, pour encourager la validation des acquis de l'expérience, assurer l'aide aux investissements ruraux, ou encore permettre un contrôle efficace des eaux distribuées.

Au sein d'un Etat aux acteurs variés, outre une organisation efficace, passant par exemple par le regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels sur un même site, la communication et la coordination entre toutes les parties impliquées dans un même dossier est indispensable. Ainsi, la COGES propose, conjointement avec la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal, la tenue d'assises permettant de solutionner la problématique des placements à des fins d'assistance de longue durée. Elle s'interroge également sur la gouvernance des pôles de développement qui relèvent désormais de trois départements. De plus, considérant la nécessité d'un cadre d'action clair, elle souhaite des précisions sur l'étendue des missions et des compétences attribuées à certains protagonistes, au Service du développement territorial ou au Service de la promotion économique par exemple. Dans la même optique, la COGES appelle de ses vœux une évaluation de la Brigade d'intervention pénitentiaire.

Le thème de la prostitution est également abordé par deux observations, l'une sur les mesures permettant d'assurer une meilleure protection des personnes évoluant dans ce domaine, l'autre sur le suivi des policiers spécialisés sur le terrain.

Enfin, le rapport s'interroge sur les lenteurs de l'implémentation d'un nouveau système informatique et sur la sécurisation des dossiers des collaborateurs de l'Etat de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2014

Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion, 079 510 15 02

[COGES-rapport de gestion 2013](#)